



# Mise en œuvre Du Contrat Local de Santé Du Pays Beaunois



## Rapport d'activité 2018



## Orientation n°1

### Conforter la prise en charge du vieillissement de la population

#### Promouvoir le développement du court séjour gériatrique au sein de l'hôpital de Beaune (fiche-action n°1)

L'année 2018 a été mise à profit par les Hospices Civils de Beaune pour structurer l'unité de court séjour gériatrique, laquelle ouvrira le 5 février 2019.

L'unité comptera 20 lits d'hospitalisation, correspondant aux besoins du territoire. Les deux médecins généralistes affectées au court séjour gériatrique ont déjà ouvert des consultations spécialisées. L'Equipe mobile de gériatrie et l'ensemble de la filière gériatrique de l'hôpital collaboreront activement au fonctionnement de l'unité.

Les médecins ont rencontré les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) du territoire afin de leur en présenter le fonctionnement et expliciteront les modalités de recours et d'admission le 7 février 2019 lors de la rencontre annuelle entre les médecins hospitaliers et libéraux du territoire.

Par ailleurs, la fluidification du parcours de santé des personnes âgées a fait l'objet de réflexions nationales, lesquelles ont abouti à des recommandations visant toutes une coordination renforcée entre les établissements sanitaires et les EHPAD.

Dans cet objectif, le parcours Personnes Agées porté par l'ARS formalise les enjeux suivants :

- Anticiper pour mieux recourir aux urgences et formaliser des procédures d'entrées/sorties,
- Améliorer l'échange d'informations grâce aux documents de liaison,
- Mobiliser les compétences spécialisées de l'établissement sanitaire,
- Favoriser les échanges de pratiques et l'information entre les professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social pour développer une culture gériatrique commune et favoriser la mise en place de bonnes pratiques.



L'ARS a retenu 3 territoires pilotes afin d'envisager une déclinaison territoriale de ces axes, dont le Pays Beaunois compte tenu des travaux préalablement menés dans le cadre du Contrat Local de Santé, relatifs à la préservation de la qualité de vie et de l'autonomie des personnes âgées.

Sur invitation et avec la participation de l'ARS, les Hospices Civils de Beaune, les EHPAD du territoire et l'animatrice du Contrat Local de Santé se sont réunis en groupe de travail et ont décidé de travailler en priorité sur l'anticipation du retour en EHPAD des patients après une hospitalisation et les outils de transmission d'information.

Une enquête a été conduite auprès des EHPAD du territoire afin de connaître l'état actuel des pratiques. Le recensement des retours au questionnaire diffusé est actuellement en cours.

### **Favoriser le déploiement du programme OMEGAH – Objectif Mieux-Etre Grand Age Hébergement (fiche-action n°6)**

---

Le territoire du Pays Beaunois est confronté à un vieillissement important de la population. La part des personnes de plus de 60 ans (25,2 % de la population) et celle des plus de 75 ans (10,3 % de la population) sont supérieures à la moyenne départementale (23,9 % et 9,4 % de la population respectivement).

En conséquence, il a semblé intéressant de mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation à la santé afin de préserver la qualité de vie des personnes âgées, de sorte à ralentir la perte d'autonomie.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le déploiement du programme de prévention OMEGAH (Objectif Mieux-Être Grand Âge Hébergement), lequel s'adresse aux personnes âgées hébergées en EHPAD, à leurs familles et aux professionnels de ces structures.

Le Pôle de Gérontologie Interrégional (PGI) Bourgogne-Franche-Comté est le promoteur et le coordonnateur du programme.

Les objectifs et contenus d'OMEGA H abordent des thèmes essentiels de la qualité de vie et de la perte d'autonomie en établissement.



Le programme est constitué de 4 modules :

- Le module « PAC Eurêka Résidents » vise à améliorer la mémoire et la qualité de vie des personnes âgées en EHPAD (porté par la Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne),
- Le module « L'Équilibre, où en êtes-vous ? - EHPAD » a pour objectif de diminuer le risque, la fréquence et la gravité des chutes (porté par la CARSAT Bourgogne Franche-Comté et le PGI),
- Le module « PASS Alimentation » a pour finalité de préserver la qualité de vie des personnes âgées hébergées en établissement, tout en prévenant ou limitant la dénutrition et en soulignant l'importance d'une alimentation adaptée pour un vieillissement réussi (porté par la Mutualité Française Bourgogne),
- Le module de formation-action « La vie à pleines dents, longtemps » a pour but d'améliorer la santé bucco-dentaire des résidents d'EHPAD en encourageant la toilette au quotidien et le recours aux actes de prévention et de soins (porté par la Mutualité Française Bourgogne).

En 2018, 2 modules « PASS Alimentation » ont été déployés sur le Pays Beaunois, dans les EHPAD Jules Sauvageot à Nuits-Saint-Georges et De Vigne Blanche à Gevrey-Chambertin.

## Déploiement des Ateliers Bons Jours (fiche-action n°7)

**Porteur** : Fédération départementale des retraités et Personnes Agées (FAPA)

Depuis 10 ans, les caisses de retraite au sein du GIE IMPA et la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté travaillent en réseau avec des experts pour proposer des ateliers labellisés.

Depuis janvier 2018, elles ont regroupé leurs offres et proposent « Les Ateliers Bons Jours, vivez intensément votre retraite » sur toute la région Bourgogne-Franche-Comté. Ce dispositif succède au programme Santé Séniors.

La FAPA coordonne le dispositif en Côte-d'Or. Elle organise des réunions d'information et assure la programmation des ateliers proposés



Ce programme de prévention a été construit pour les personnes autonomes de 60 ans et plus soucieuses d'améliorer leur santé au quotidien.

Les Ateliers Bons Jours sont organisés sous forme de séances d'information ludiques et participatives :

- Atelier PEPS Eurêka : comprendre et agir sur le cerveau et la mémoire – exercices et stratégies en lien avec la vie quotidienne (10 séances),
- Atelier « L'Équilibre, où en êtes-vous ? » : prévenir les chutes et se relever en toute confiance – exercices de stimulation de l'équilibre (12 séances),
- Atelier « La nutrition, où en êtes-vous ? » : repères et conseils pour mieux manger et mieux bouger (9 séances),
- Atelier « Le sommeil, où en êtes-vous ? » : comprendre les mécanismes du sommeil, identifier la nature des troubles du sommeil, leurs causes et conséquences (8 séances),
- Atelier « Bon'us tonus » : comprendre son ordonnance et gérer sa prise de médicaments, se soigner autrement (repères sur les médecines alternatives et clés pour améliorer la qualité de l'air intérieur de sa maison) (7 séances),
- Ateliers « Vitalité » : préserver son capital santé et améliorer sa qualité de vie (6 séances),
- Atelier « Force et forme au quotidien » : atelier d'activité physique visant à maintenir et développer son endurance, sa force et sa souplesse (1 atelier = 14 séances).

Le programme a fait l'objet d'actions de promotion et de découverte du dispositif auprès du public cible du Pays Beaunois via 10 réunions thématiques de présentation organisées :

- A Seurre en mai 2018 (sommeil) : 20 participants,
- A Beaune en juin 2018 (Vitalité et Pep's Eureka) : 28 et 34 participants respectivement,
- A Pouilly-en-Auxois en juin 2018 (multithématiques) : 20 participants,
- A Nuits-Saint-Georges en septembre 2018 (Bon'Us Tonus) : 25 participants,
- A Brazey-en-Plaine en septembre 2018 (sommeil) : 11 participants,
- A Gevrey-Chambertin en novembre 2018 (multithématiques) : 22 participants,
- A Villers-la-Faye en novembre 2018 (multithématiques) : 14 participants,
- A Nolay en novembre 2018 (Bon'Us Tonus) : 6 participants,
- A Beaune en décembre 2018 (sommeil) : 54 participants.



23 ateliers collectifs ont été organisés :

- Module « Equilibre » : Beaune (11 participants), Nuits-Saint-Georges (14 participants), Pouilly-en-Auxois (14 participants), Chorey-les-Beaune (2 modules de 10 participants),
- Module « Nutrition » : Sainte-Marie-la-Blanche (10 participants), Beaune (12 participants), Noiron-sous-Gevrey (15 participants), Pouilly-en-Auxois (15 participants),
- Module « Bon'Us Tonus » : Bligny-sur-Ouche (12 participants), Nuits-Saint-Georges (13 participants) et Sainte-Marie-la-Blanche (12 participants),
- Module « Sommeil » : Nolay (9 participants), Meursault (10 participants), Seurre (14 participants), Bligny-sur-Ouche (15 participants), Brazey-en-Plaine (13 participants), Chaudenay (12 participants).
- Module « Force et Forme » : Ladoix-Serrigny (12 participants),
- Module « Vitalité » : Beaune (12 participants),
- Module « Pep's Eurêka » : Beaune (10 participants), Chagny (14 participants), Chaudenay (14 participants).



### Orientation n°3

## Renforcer l'organisation des soins de proximité

### Développer une stratégie pour favoriser la démographie médicale (fiche-action n°14)

Les travaux conduits en amont de l'élaboration du Contrat Local de Santé ont mis en exergue un déficit de professionnels de santé sur certaines parties du territoire.

Les données issues de l'Observatoire Régional de la Santé pour l'année 2014 font apparaître une situation fragile du territoire en termes de soins ambulatoires, avec une densité de médecins généralistes inférieure à la moyenne départementale (8,3 médecins généralistes pour 10 000 habitants sur le Pays Beaunois, pour une densité de 12 médecins généralistes en Côte-d'Or). En outre, 53 % desdits professionnels de santé ont 55 ans et plus.



Ce constat met en évidence la nécessité de développer une stratégie de renforcement de la démographie médicale du territoire.

Aussi, depuis 2016, le Pays Beaunois organise chaque année, en association avec le Groupement des Professionnels de Santé du Pays Beaunois (GPSPB) et l'Association des Jeunes Médecins Généralistes de Bourgogne, des soirées d'accueil des étudiants en médecine afin de leur permettre de rencontrer et d'échanger avec des médecins généralistes du Pays Beaunois volontaires, dans un cadre convivial.

Un speed-dating a ainsi eu lieu en décembre 2018 à Beaune et a réuni 6 médecins généralistes, 12 internes et 1 externe en médecine générale.

Par ailleurs, l'animatrice du Contrat Local de Santé poursuit la prospection et l'accompagnement individualisé à l'installation de professionnels de santé (Nolay, Bligny-les-Beaune, Meuilley...).



## Orientation n°4

### Prévenir les situations à risques au sein de la population

#### Sensibiliser les adolescents aux conduites addictives – Exposition itinérante (fiche-action n°20)

Porteurs : A.N.P.A.A. (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie) et S.E.D.A.P. (Société d'Entraide et d'Action Psychologique), en partenariat avec le Pays Beaunois et l'I.R.E.P.S. (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé).

Le diagnostic territorial réalisé en amont de l'élaboration du Contrat Local de Santé a mis en évidence une hausse des conduites à risques chez les jeunes de 12 à 20 ans du Pays Beaunois, liées notamment à la consommation de produits psychoactifs.

De ce constat est née la volonté de mettre en place des actions de sensibilisation des jeunes aux conduites addictives.

Aussi, le Pays Beaunois a initié, au cours de l'année scolaire 2015-2016, l'opération « Affiche ta prévention », laquelle a consisté en un concours inter-établissements d'affiches réalisées par les élèves, sur le thème des addictions.



7 établissements secondaires ont pris part au projet.

Les affiches produites par les élèves dans le cadre du concours ont fait l'objet d'une publication dans le cadre d'un livret porteur de messages de prévention, lequel a été distribué aux élèves à l'occasion de la remise des prix. D'autres exemplaires sont à la disposition des préventeurs afin d'appuyer toute intervention ou action future.

Une exposition a été créée à partir des affiches précédemment conçues par les élèves, laquelle a circulé auprès de 5 établissements au cours de l'année scolaire 2016-2017, dans le cadre d'une action de médiation par les pairs animée par des élèves ayant pris part au concours d'affiches.

Au cours du premier semestre 2018, l'A.N.P.A.A. et la S.E.D.A.P. sont intervenus dans les établissements partenaires volontaires afin de présenter cette même exposition aux élèves n'ayant pas encore eu à la connaître :

#### Interventions de l'A.N.P.A.A. :

- Au collège de Bligny-sur-Ouche, à destination d'une classe de 6<sup>ème</sup>,
- Au collège / lycée de Chamblanc, à destination de 4 classes de 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, CAP, 2<sup>nde</sup>,
- Au lycée viticole de Beaune, à destination de 3 classes de 2<sup>nde</sup>.

#### Interventions de la S.E.D.A.P. :

- Au collège de Seurre, à destination de 4 classes de 6<sup>ème</sup>,
- Au lycée Marey de Beaune, à destination de 6 classes de 2<sup>nde</sup>,
- Au lycée Clos Maire de Beaune, à destination de 10 classes de 3<sup>ème</sup> et de 2<sup>nde</sup>.

Au total, 510 élèves ont bénéficié de l'action.

Afin de mettre en place ces interventions, des professionnels référents ont été identifiés pour chaque établissement.

L'ensemble desdits professionnels ont été accueillis à Beaune durant un après-midi par l'IREPS afin de leur présenter les ressources du Pass'Santé Jeunes et des jeux éducatifs ayant trait aux conduites à risques. Cette initiation leur a permis d'assurer une animation en demi-classes en parallèle des interventions de l'A.N.P.A.A. et de la S.E.D.A.P.



Concomitamment, une réflexion a été engagée en vue de créer un tutoriel filmé à vocation de guide d'utilisation de l'exposition, laquelle est également destinée à être prêtée à des structures (du territoire en priorité) dans le cadre d'actions de prévention des conduites à risques.

L'animatrice du Contrat Local de Santé s'est rapprochée du responsable de la section cinéma du lycée Clos Maire de Beaune dans l'objectif que le tutoriel soit réalisé par les élèves concernés et que ces derniers bénéficient d'une sensibilisation aux conduites à risques par la même occasion. Bien que plusieurs temps de travail aient eu lieu, le partenariat n'a pas pu aboutir, le lycée ayant dû se désengager faute de disposer de la disponibilité suffisante. La conception du tutoriel figurera à l'ordre du jour de l'année 2019 et sera confiée à un prestataire.

Toutes les études démontrent désormais la nécessité de privilégier aux actions thématiques ponctuelles, en matière de prévention, le développement des Compétences PsychoSociales (CPS). Les CPS se construisent tout au long de la vie à travers les expériences, les interactions et les apprentissages. Les développer dès le plus jeune âge et les renforcer au quotidien représentent un levier important en termes de promotion de la santé : elles accroissent le sentiment d'efficacité personnelle, l'estime de soi, la confiance en soi, améliorent les relations interpersonnelles... et ainsi permettent à chacun d'adopter des comportements positifs face à sa santé et son bien-être.

Dans le cadre du CLS, il a été souhaité proposer aux établissements scolaires de pérenniser la dynamique engagée depuis 2015 en participant à un projet de promotion de la santé basé sur le renforcement des CPS de leurs élèves.

En 2017, le Pays Beaunois, l'IREPS, l'A.N.P.A.A, la S.E.D.A.P. et la Délégation Départementale de la Côte-d'Or de l'ARS avaient élaboré un programme de développement des CPS, lequel n'a pas été retenu par l'ARS dans le cadre des arbitrages budgétaires, celle-ci souhaitant donner la priorité à des dispositifs de prévention nationaux labellisés et ayant fait la preuve de leur efficacité.

Les échanges menés consécutivement entre ces partenaires ont donc conduit à proposer, en lieu et place, la mise en œuvre du programme Primavera. D'une durée de 4 ans, le programme permet de suivre une cohorte de jeunes du CM1 à la 5<sup>ème</sup>.



Il s'articule autour de la formation de référents pédagogiques au sein des établissements scolaires impliqués, concomitants à des ateliers de développement des CPS à destination des élèves.

Au regard des moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du dispositif, celui-ci sera développé au cours de l'année scolaire 2018-2019 et débutera par les écoles primaires de secteur de 2 collèges du territoire.

Si le Contrat Local de Santé vise prioritairement la prévention des conduites addictives chez les adolescents, les professionnels exerçant au contact des jeunes observent toutefois le développement de comportements à risques de plus en plus précocement.

C'est dans ce cadre que le Contrat Local de Santé a permis de mettre en place, en 2017, une action expérimentale de prévention auprès des élèves de CM2 du pôle scolaire des Hautes-Côtes (Villers-la-Faye), intitulée « Ma santé et moi ». Celle-ci a été reconduite en 2018 et sera renouvelé en 2019 auprès des classes de CM1 et CM2.

Le programme proposé a permis d'aborder avec les élèves concernés plusieurs dimensions de la santé (notamment physique, psychologique et sociale) indispensables dans la vie quotidienne. Adaptées pour les plus jeunes, les séances ont eu pour objectif de faire réfléchir au mode de vie quotidien, aux consommations, à leurs conséquences négatives ou positives, à la capacité de résistance en société et aux attitudes adoptées pour profiter pleinement de la vie.

Le travail effectué en lien avec les compétences psychosociales des élèves a vocation à permettre de retarder l'âge des premières consommations et de limiter les conduites à risques auxquelles ils pourront être confrontés à l'avenir. L'objectif principal est que le jeune appréhende mieux ses expériences de vie et qu'il maîtrise sa recherche de satisfaction. Les interventions ne sont pas seulement informatives, elles s'appuient sur les interactions et les expériences des élèves. Les outils utilisés durant ces séances s'appuient tous sur une méthode interactive et participative, l'élève est donc amené à jouer, à réfléchir ou à participer tout en apprenant et en coopérant avec les autres.



## Déployer le Pass'Santé Jeunes à l'échelle du Pays Beaunois (fiche-action n°21)

---

Lancée en 2013 à l'initiative de l'ARS, la démarche Pass'Santé Jeunes vise à :

- Rendre les jeunes acteurs de leur santé,
- Mobiliser, structurer, animer et engager un réseau d'acteurs (partenaires participant à l'animation de la vie adolescente et des familles) dans une démarche commune de promotion de la santé des jeunes, autour d'un corpus commun et d'un référentiel fiable et actualisé.

La démarche s'appuie sur deux portails de ressources : le Pass'Santé Jeunes ([www.pass-santejeunes-bourgogne-franche-comte.org](http://www.pass-santejeunes-bourgogne-franche-comte.org)), à destination des jeunes, et le Pass'Santé Pro ([www.pass-santepro.org](http://www.pass-santepro.org)), à destination des professionnels.

Depuis son lancement, le Pass'Santé Jeunes poursuit son développement, notamment dans le cadre des Contrats Locaux de Santé, et a évolué afin de s'adapter aux besoins des adolescents et jeunes adultes ainsi que des partenaires.

Depuis 2016, l'ARS et l'antenne de la Côte-d'Or de l'IREPS organisent la Journée Départementale Pass'Santé Jeunes, rendez-vous annuel donné à tous les professionnels du département travaillant au contact de jeunes, conçu comme un espace de rencontres et d'échanges leur permettant de partager leurs expériences et de poursuivre le déploiement de l'outil.

Pour 2018, cette rencontre, organisée avec le concours des animateurs des Contrats Locaux de Santé, s'est déroulée le 6 décembre à Longvic, avec pour objectif de permettre aux professionnels de réinterroger leurs pratiques en matière de prévention santé auprès des jeunes.

Les échanges ont été nourris de témoignages-vidéo de jeunes auxquels la parole a été donnée afin d'exprimer, avec leurs propres mots, la façon dont ils perçoivent leur santé et la manière de la préserver. Dans ce cadre, le site d'accueil périscolaire de Franxault (Communauté de Communes Rives de Saône) a réalisé une vidéo laissant la parole à une dizaine d'enfants de 3 à 10 ans.

La journée a réuni environ 70 professionnels.



## Conforter les interventions et le rayonnement de la Maison des Adolescents et de leurs Parents (fiche-action n°22)

---

La Maison des Adolescents et de leurs Parents est une structure à vocation départementale.

Le siège se situe à Dijon mais l'Adosphère assure également des permanences territorialisées, au sein d'établissements scolaires mais aussi de structures annexes afin de permettre à des jeunes non scolarisés, en emploi ou sans emploi, comme à des parents, de disposer d'un espace d'accueil, d'écoute, d'accompagnement adapté à leur besoin. Le public cible de l'Adosphère concerne les 12-25 ans. Sur le Pays Beaunois, l'Adosphère organise des permanences dans le cadre du Contrat Local de Santé.

### Permanences tenues sur le Pays Beaunois :

- Nuits-Saint-Georges : collège Félix Tisserand, salle de la plaine,
- Seurre : collège Dinet, dispensaire,
- Beaune : établissement du Saint-Coeur, collège Jules Ferry, collège Monge, Agence Solidarité Famille, lycée viticole, lycée du Clos Maire,
- Brazey-en-Plaine : collège Georges Brassens,
- Echenon : collège des Hautes Pailles,
- Pouilly-en-Auxois : collège André Lallemant et centre social L'Agora.

### Dont nouvelles permanences ouvertes en 2018 :

- Bligny-sur-Ouche : Maison de Services aux Publics,
- Gevrey-Chambertin : centre social,
- Brochon : collège La Champagne et lycée Stephen Liégeard,
- Nolay : collège Lazare Carnot, centre social,
- Saint-Usage : Maison des Enfants.

L'ouverture des nouvelles permanences fait suite à un travail de diagnostic et de rencontre des acteurs locaux afin de faire le point sur les problématiques particulières afférentes à la population jeune du territoire. Ce travail a été conduit conjointement par la Directrice de l'Adosphère et l'animatrice du Contrat Local de Santé.



## Bilan chiffré et qualitatif des permanences tenues au cours de l'année scolaire 2017-2018 :

337 personnes rencontrées, dont :

✓ 55 parents :

64 % rencontrés à Beaune,

16 % rencontrés sur la Communauté de Communes Rives de Saône (Seurre, Brazey-en-Plaine, Echenon),

13 % rencontrés à Nuits-Saint-Georges,

7 % rencontrés à Pouilly-en-Auxois.

✓ 282 jeunes :

49 % rencontrés à Beaune,

29,5 % rencontrés sur la Communauté de Communes Rives de Saône (Seurre, Brazey-en-Plaine, Echenon),

17,5 % rencontrés à Nuits-Saint-Georges,

4 % rencontrés à Pouilly-en-Auxois.

Près de 600 entretiens réalisés.

Sur 233 jeunes rencontrés, 80 % l'ont été au sein d'un établissement scolaire. La prépondérance de la fréquentation des permanences en établissement scolaire s'explique par le relais d'information effectué par les équipes pédagogiques auprès des élèves.

## Qualification des problématiques traitées dans le cadre des permanences

Les principales difficultés évoquées par les jeunes et / ou parents rencontrés sont d'ordre :

- familial (problèmes de communication, deuil, séparation...),
- scolaire (comportement, implication, apprentissage...),



- relationnel entre pairs (ruptures, désocialisation, harcèlement...),
- psychologique (angoisse, mal-être...),
- des conduites à risques (scarification, consommation de substances psychoactives...),
- du soutien à la parentalité.

La typologie des problématiques repérées n'est pas spécifique au territoire.

Actions collectives réalisées par l'Adosphère sur le Pays Beaunois :

- Présentation de l'Adosphère à une vingtaine de classes,
- Présentation de l'Adosphère à 2 groupes du dispositif Garantie Jeune,
- Présentation de l'Adosphère et discussion autour de l'adolescence avec un groupe de mères,
- Co-animation de 2 ateliers « pause détente » à destination d'élèves du collège de Seurre,
- Rencontre autour du harcèlement scolaire avec les parents du groupe scolaire du Saint-Cœur à Beaune,
- Présentation de l'Adosphère aux parents des élèves de 3ème du collège de Nuits-Saint-Georges,
- Participation à la commission SIAO jeune du Sud Côte-d'Or,
- organisation de Trois Cafés des Professionnels à Beaune sur les thèmes « Le droit au secret pour l'adolescent. Doit-il / elle tout dire, doit-on tout savoir ? » (16 participants), « Les ados prennent des risques, et nous, que risquons-nous ? » (11 participants) et « Professionnels, comment accompagner les adolescents sachant que l'on va se séparer ? » (17 participants).



## Mise en place d'un Relais Santé Jeunes permettant une prévention santé par les pairs (fiche-action n°23)

---

Le Relais Santé Jeunes, porté par la Mission Locale de Beaune, a vu le jour en novembre 2015, dans l'objectif d'améliorer l'information des jeunes de 16 à 25 ans sortis de scolarité en matière de santé et la prévention par des pairs. Son périmètre d'intervention correspond à celui du Contrat Local de Santé.

Jusqu'en juillet 2018, le fonctionnement était assuré par une animatrice dédiée, accompagnée de jeunes en service civique. Depuis son départ, la coordination est confiée à l'adjointe de direction et la référence à une conseillère.

### Les actions conduites :

- Formation des jeunes en service civique aux PASS'Santé Jeunes et PASS'Santé Pro, aide à la navigation des jeunes sur le site,
- Elaboration d'une plaquette repère des acteurs de la santé du territoire,
- Mise en place de ciné-débats sur les thèmes suivants : addictions, handicap, violence, sexualité et alimentation,
- Organisation de journées d'activité physique : patinoire, accrobranche, tir à l'arc,
- Organisation d'un spectacle sur le thème du bien-être reposant sur du théâtre, du chant, du beat box, des percussions,
- Mise en place d'animations jeux de société (empruntés auprès de l'IREPS),
- Organisation d'un concours de photos sur le thème du bien-être,
- Organisation d'un pique-nique pour évoquer l'alimentation,
- Dans le cadre de la Garantie Jeune, mise en place d'ateliers relatifs à l'accès aux droits et aux soins, organisation de bilans de santé et de rallyes santé pour découvrir les structures de soin ou d'accès aux droits partenaires, organisation d'ateliers alimentation/nutrition, de séances de découverte de la relaxation, d'animations sur le thème des addictions, d'un atelier avec l'approche « compétences douces » autour des passions des jeunes,
- Organisation hebdomadaire de cafés jeunes permettant de solliciter les jeunes pour la construction de futurs animations et projets,
- Création d'un nouvel espace collaboratif baptisé « La Casa de la Milo » (ouverture en décembre avec deux nouveaux jeunes en service civique volontaire).



## Formation des professionnels en charge des activités périscolaires et extrascolaires (fiches-actions n°25 et 26)

---

Le programme d'actions du Contrat Local de Santé prévoyait la mise en place de deux formations à destination des responsables et animateurs des sites d'accueil périscolaire, lesquelles ont été mises en œuvre en 2016.

Fort de leur succès, le Pays Beaunois a souhaité proposer chaque année une nouvelle formation.

Ces formations, organisées en lien avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), permettent de proposer aux acteurs du Pays Beaunois concernés une offre délocalisée sur le territoire, spécifiquement adaptée à leurs besoins - le cahier des charges des différentes formations étant élaboré selon leurs demandes et avec le concours des responsables des différentes collectivités - et gratuite, les modules étant financés au titre des cotisations annuelles dont s'acquittent les collectivités auprès du CNFPT.

Chaque formation fait l'objet de deux sessions ouvertes à l'ensemble des agents en charge des activités périscolaires et extrascolaires du territoire. Cette ouverture géographique permet la mise en réseau des professionnels concernés et un partage d'expériences, particulièrement apprécié face à des organisations et des réalités territoriales pouvant fortement varier d'une intercommunalité à l'autre.

Depuis 2017, un travail est conduit à l'identique au profit des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) du territoire.

Pour la première fois en 2018, deux formations différentes ont été proposées aux professionnels en charge des activités périscolaires et extrascolaires :

- 1) Opportunités et risques des usages numériques chez les enfants de 3 à 11 ans :

Objectifs de la formation :

- Connaître les pratiques numériques des enfants de 3 à 11 ans,
- Prévenir les risques liés aux usages numériques,
- Comprendre le droit de l'informatique et d'Internet afin de normaliser ses pratiques professionnelles et d'apprendre aux jeunes enfants à le respecter,
- Enrichir ses supports pédagogiques : le numérique éducatif.



Deux sessions de deux jours de formation en inter-collectivités ont ainsi été organisées à Beaune et ont bénéficié à 34 agents.

Les professionnels formés ont en outre bénéficié d'un après-midi de découverte de ressources pédagogiques et d'outils d'animation issus du Pass'Santé Jeunes, animé par l'IREPS.

- 2) La promotion de la santé par le développement des compétences psychosociales des enfants de 3 à 1 ans :

Objectifs de la formation :

- Comprendre le lien entre compétences psychosociales et prévention, promotion de la santé,
- Identifier les postures professionnelles et les pratiques éducatives soutenant le développement des compétences psychosociales,
- En tant que professionnel, s'interroger sur ses propres habiletés psychosociales et développer ses propres compétences psychosociales.

Deux sessions de deux jours et demi de formation en inter-collectivités ont été organisées à Nuits-Saint-Georges et ont bénéficié à 41 agents, incluant un après-midi de découverte de jeux éducatifs à visée de développement des compétences psychosociales, animé par l'IREPS.

S'agissant des ATSEM, deux formations différentes ont également été organisées :

- 1) Sensibilisation au repérage et à l'identification des situations difficiles liées à l'environnement des enfants

Objectifs de la formation :

- Développer les connaissances et compétences des ATSEM relatives au développement de l'enfant et ses besoins,
- Leur permettre de mieux identifier les contextes pouvant mettre l'enfant en difficulté et donc compliquer ses relations avec les adultes encadrants.

Deux sessions de deux jours et une session d'une journée de formation en inter-collectivités ont été organisées à Nuits-Saint-Georges et Savigny-les-Beaune et ont bénéficié à 41 agents.



## 2) Sauveteur Secouriste du Travail

Deux sessions de deux jours de formation en inter-collectivités ont été organisées à Nuits-Saint-Georges et ont bénéficié à 21 agents.



### Orientation n°5

#### Promouvoir un environnement favorable à la santé

#### **Informers les collectivités et les sensibiliser à la présence et aux conséquences de l'ambrosie (fiche-action n°30)**

Le Pays Beaunois se situe sur un front de colonisation de l'ambrosie à feuilles d'armoïse. Or, il s'agit d'une plante invasive et fortement allergisante, à l'origine d'une véritable problématique de santé publique.

Le PRSE3 prévoit une coordination de la lutte contre l'ambrosie, confiée à la Fredon.

Au cours du premier semestre 2018, le Pays Beaunois a conduit un travail de sensibilisation et d'information relatif à l'ambrosie, à destination des élus et techniciens de l'ensemble des mairies du territoire.

Il a, pour ce faire, fait appel aux services de la Fredon Bourgogne, pilote régional de la lutte contre l'ambrosie.

La démarche s'est articulée autour de :

- 3 réunions d'information des communes (élus et techniciens) qui se sont tenues à Beaune, Nuits-Saint-Georges et Pagny-le-Château,
- 4 visites de terrain (1 par intercommunalité du Pays Beaunois) afin de former les élus et les techniciens à la reconnaissance d'un plant d'ambrosie, proposer une démonstration de signalement à partir de l'application mobile de la plateforme nationale, échanger au sujet des moyens de prévention et de lutte. Les sorties de terrain ont eu lieu à Merceuil, Villars-Fontaine, Pagny-la-Ville et Bouze-les-Beaune.



Au total, les 4 intercommunalités et 42 mairies du Pays Beaunois ont bénéficié de l'action, soit 22 % des communes du territoire.

Les gestionnaires d'infrastructures et de linéaires ainsi que la Chambre d'Agriculture ont également été conviés à ces temps d'information.

Un arrêté préfectoral de lutte obligatoire contre l'ambrosie est paru courant juillet 2018. Le Pays Beaunois a relayé l'arrêté et invité les collectivités à désigner des référents. En janvier 2019, 25 % des communes du Pays Beaunois sont couvertes par un ou plusieurs référents ambrosie, communaux et / ou intercommunaux.

Un communiqué de presse pré-rédigé a été communiqué à l'ensemble des mairies du Pays Beaunois afin de relayer la campagne de lutte auprès des habitants.

## Encourager les pratiques de gestion des espaces respectueuses de l'environnement (fiche-action n°31)

---

Les lois « LABBE » et de « Transition Energétique » instaurent l'interdiction de l'usage de produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics pour l'entretien des espaces verts, forêts, chemins accessibles au public et voiries depuis le 1er Janvier 2017.

Bien que l'interdiction soit entrée en vigueur depuis plus d'un an, nombre de collectivités partagent des difficultés de mise en œuvre et des questionnements tant réglementaires que techniques.

Aussi, le Pays Beaunois a souhaité proposer aux élus et techniciens de l'ensemble des mairies et intercommunalités du territoire un cycle d'information et de partage d'expériences relatif aux techniques alternatives aux pesticides.

Pour ce faire, le Pays Beaunois a fait appel aux services de la Fredon pour animer un triptyque d'ateliers :

- Quelles obligations réglementaires ?
- Quelles techniques alternatives aux produits phytosanitaires ?
- Quelles communication et sensibilisation des habitants ?

Le cycle a été décliné sur trois intercommunalités du territoire, ce même travail ayant déjà été conduit sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération de Beaune en 2016.



### Communauté de Communes Rives de Saône :

Atelier 1 : 04/04/2018 à Pagny-le-Château

Atelier 2 : 24/04/2018 à Pagny-le-Château

Atelier 3 : 15/05/2018 à Pagny-le-Château

28 participants au total, représentant 9 communes (24 % de l'intercommunalité) et la Communauté de Communes.

### Communauté de Communes de Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche :

Atelier 1 : 14/05/2018 à Pouilly-en-Auxois

Atelier 2 : 07/06/2018 à Bligny-sur-Ouche

Atelier 3 : 28/06/2018 à Pouilly-en-Auxois

58 participants au total, représentant 20 communes (42,5 % de l'intercommunalité), la Communauté de Communes et la MFR.

### Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges :

Atelier 1 : 17/05/2018 à Nuits-Saint-Georges

Atelier 2 : 05/06/2018 à Nuits-Saint-Georges

Atelier 3 : 26/06/2018 à Nuits-Saint-Georges

38 participants au total, représentant 13 communes (23 % de l'intercommunalité) et la Communauté de Communes.

Si l'on inclue la participation des communes membres de la Communauté d'Agglomération en 2016, environ 37 % des mairies du territoire ont bénéficié d'un ou plusieurs ateliers.

A l'issue de ce cycle, les 4 intercommunalités du territoire ont été conviées à un après-midi de démonstration de matériel alternatif. Celui-ci a eu lieu à Nuits-Saint-Georges le 2 octobre 2018 et a réuni une cinquantaine de participants (moitié d'élus et moitié d'agents) représentant environ 15 % des communes du territoire.



## Evaluation du Contrat Local de Santé

Le Contrat Local de Santé du Pays Beaunois a été signé en septembre 2015, pour une durée de 3 ans.

Le cabinet Mazars a été mandaté par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté pour réaliser l'évaluation des 5 Contrats Locaux de Santé arrivant à échéance en 2018 : le CLS du Pays Beaunois, le CLS du Pays Châtillonnais, le CLS du Territoire de Besançon, le CLS de la Métropole de Dijon et le CLS du Pays Vesoul Val de Saône.

L'objectif est d'évaluer, pour chaque CLS, l'utilité, la cohérence, la pertinence et l'efficacité du contrat notamment au regard :

- De la dynamique de construction, de mobilisation des acteurs, de gouvernance, de suivi et d'animation du CLS sur le territoire,
- De l'analyse des actions en termes de réponse aux attentes des bénéficiaires et des professionnels au regard des problématiques identifiées dans le diagnostic, du bilan de la mise en œuvre des actions,
- De la complémentarité des actions du CLS avec les objectifs et actions des autres dispositifs et acteurs du territoire,
- Du rapport coût-efficacité de la démarche de CLS au regard des enjeux et des finalités du CLS.

L'évaluation du CLS du Pays Beaunois a débuté en mars 2018 avec la conception du dispositif d'évaluation, concerté entre le cabinet MAZARS et l'ARS.

D'avril à mai 2019, le cabinet a collecté les données via la compilation des documents existants (rapports d'activité, compte rendus de GATS, données de suivi de la mise en œuvre des actions...), la diffusion de deux questionnaires en ligne à destination des membres du GATS d'une part et de la population d'autre part, 12 entretiens téléphoniques conduits auprès de 15 partenaires du CLS.

De juin à novembre, le cabinet a conduit son analyse et établi des recommandations en perspective du renouvellement du CLS.



Les conclusions de son évaluation ont été présentées en GATS le 29 novembre 2018. Un compte-rendu a été établi par l'animatrice du Contrat Local de Santé et diffusé à tous les membres du GATS.

Un avenant au Contrat Local de Santé est actuellement en cours de signature, visant à le proroger d'un an, selon les mêmes termes. L'année 2019 sera ainsi mise à profit afin d'actualiser le diagnostic de territoire et d'écrire le prochain Contrat Local de Santé, dont la durée sera allongée puisque le contrat sera signé pour 5 ans.



### **Le Contrat Local de Santé, c'est aussi...**

L'animatrice du Contrat Local de Santé peut être sollicitée ou amenée à contribuer à certaines réflexions ou actions quand bien même celles-ci ne figurent pas explicitement au programme d'actions du contrat, dès lors que leur objet concoure aux objectifs fixés pour le territoire ou à l'interconnaissance des acteurs locaux.

Dans ce cadre, le Pays Beaunois a organisé en octobre 2018, en partenariat avec la CAF de Côte-d'Or, un temps d'informations et d'échanges.

En effet, la CAF de Côte-d'Or développe, depuis plusieurs années, une offre de services territorialisée en déployant des accueils sur rendez-vous, assurés par le service « Interventions Sociales », en divers points du Pays Beaunois : Beaune, Seurre, Nuits-Saint-Georges.

En parallèle, des permanences administratives sont assurées par le service prestations, à Beaune, tous les lundis et mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. Les rendez-vous sociaux réalisés par les travailleurs sociaux s'adressent aux allocataires susceptibles d'être fragilisés par certains événements de la vie : séparation, décès, première grossesse et isolement...

Ils permettent un suivi voire un accompagnement individualisé, en complémentarité des partenaires présents sur le terrain.



La rencontre a donc visé à :

- Présenter aux structures du territoire l'offre de services de la CAF et son organisation,
- Favoriser l'interconnaissance entre partenaires,
- Envisager un mode de travail concerté et de nouveaux partenariats avec les acteurs du territoire.

Par ailleurs, des discussions conduites avec la CAF de Côte-d'Or et les Hospices Civils de Beaune ont permis de mettre en place, à compter de janvier 2019, des permanences de la CAF au sein de l'hôpital de Beaune.

Ces permanences permettent aux parturientes, mais aussi aux futures ou jeunes mères suivies à l'hôpital ou en cabinet libéral, de venir rencontrer un travailleur social afin d'établir une déclaration de grossesse ou de s'informer des différentes prestations liées à une naissance (première naissance notamment).



## La Conférence des Financeurs

La loi du 28 décembre 2015 pour l'adaptation de la société au vieillissement instaure, dans chaque département, une Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, présidée par le Conseil Départemental, vice-présidée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT).

La Conférence des Financeurs a pour rôle de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie, en complément des prestations légales ou réglementaires. Les financements alloués sont attribués par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

La Conférence des Financeurs qui s'est tenue le 2 février 2018 a validé un programme coordonné de financement des actions de prévention pour l'année 2018 et décidé de renouveler l'octroi d'une dotation de 20 000 € à chaque territoire porteur d'un Contrat



Local de Santé, pour la mise en œuvre d'actions collectives de prévention à destination des personnes âgées de 60 ans et plus, tel qu'initié en 2017.

Le comité de pilotage du Contrat Local de Santé a souhaité mettre en place un appel à projets annuel pour affecter ces crédits à des actions nouvelles sur le Pays Beaunois.

Celui-ci est entré en vigueur le 25 juin et est échu le 30 septembre 2018.

Un comité de sélection ad hoc a été instauré en vue d'examiner les candidatures déposées et de sélectionner les actions à retenir. Il s'est réuni le 5 novembre 2018 et a retenu les projets suivants :



Intitulé de l'action	Lieu de mise en œuvre	Porteur de projet	Coût de l'action	Montant du financement sollicité	Montant du financement accordé
Journal "Paroles de Seniors"	Ancien canton de Bligny-sur-Ouche	Centre social l'Agora	2 800 €	1 500 €	1 500 €
Dancez, c'est la santé	Maison de santé de Seurre	Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté	2 834,50 €	2 834,50 €	2 834,50 €
Marche Culturelle	Seurre	Maison médicale de Seurre	1 310 €	1 190 €	0 €
Atelier Marche	MSP de Beaune	MSP de Beaune	2 188 €	2 088 €	0 €
Rester à l'écoute de ses oreilles	MSP de Beaune	Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté	1 779 €	1 779 €	1 779 €
Rester à l'écoute de ses oreilles	Cabinet médical de Nolay	Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté	1 815 €	1 815 €	1 815 €
La santé au menu	Nolay	Mairie de Nolay	2 360 €	2 360 €	2 360 €
Mobili'Form	Savigny-les-Beaune Bligny-sur-Ouche Nuits-Saint-Georges Saint-Jean-de-Losne	GPSPB	12 017,41 €	11 417,41 €	11 417,41 €
La santé, le bien vieillir	Pouilly-en-Auxois	GPSAS	4 390 €	4 120 €	2 060 €
Bien préparer sa retraite	Pouilly-en-Auxois	GPSAS	2 990 €	2 780 €	1 210 €
			<b>34 483,91 €</b>	<b>31 883,91 €</b>	<b>24 975,91 €</b>



## 14 ACTU BEAUNE ET RÉGION

NOLAY SOCIÉTÉ

# L'Adosphère, à l'écoute des jeunes, ouvre une permanence nolaytoise

Dans le cadre du contrat local de santé du Pays Beaunois, l'Adosphère, maison des adolescents et de leurs parents, délocalise ses permanences d'accueil. L'une d'elles vient d'ouvrir à Nolay

**D**epuis la rentrée scolaire, à Nolay, l'Adosphère propose des permanences, menées par l'éducateur spécialisé Félix Regazzoni, deux fois par mois, les vendredis matin, au collège Lazare-Carnot et au centre social.

Dans ces structures d'accueil, un professionnel de l'écoute reçoit sur rendez-vous les jeunes – accompagnés ou non de leurs parents ou proches – qui souhaitent parler de leurs difficultés, vécues ou ressenties, qu'ils rencontrent dans leur vie au quotidien (famille, scolarité, problèmes sociaux, médicaux, juridiques...).

**L'anonymat et la gratuité garanties**

À l'issue de ces entretiens confidentiels, anonymes et



■ Félix Regazzoni anime des permanences de l'Adosphère au sein du Pays beaunois. Photo T. M.

gratuits, l'éducateur spécialisé pourra éventuellement orienter les jeunes et leurs accompagnants vers d'autres professionnels : conseillers d'orientation psychologues, professionnels de la santé (pédopsychiatre, psychiatre, endocrinologue...) ou avocats.

**Thierry MANUEL (CLP)**

**CONTACT** Félix Regazzoni, tél. 07.88.92.79.46.

### REPÈRE

D'autres nouvelles permanences de l'Adosphère viennent d'ouvrir à Bligny-sur-Ouche, Gevrey-Chambertin, Brochon et Saint-Usage. Elles complètent celles de Beaune, Nuits-Saint-Georges, Seurre, Échevon, Brazey-en-Plaine et Pouilly-en-Auxois.



CÔTE-D'OR - ENVIRONNEMENT

## Pays beaunois : la lutte contre l'ambrosie est lancée dans le territoire

Vu 640 fois | Le 03/03/2018 à 05:00 | mis à jour à 23:31 | Réagir



■ Photo d'illustration TRIAS PHILIPPE

« Le Pays beaunois, et notamment l'axe Nolay-Seurre, se situe sur un front de colonisation de l'ambrosie. Cette plante invasive, dont le pollen est reconnu comme l'un des plus allergisants au monde, est à l'origine d'une véritable problématique de santé publique », déclare Carine Lisberney, chargée de mission santé, en évoquant les différentes réunions de prévention mises en place dès mardi au siège de la communauté d'agglomération Beaune Côte & Sud. « L'opération, financée par l'Agence régionale de santé (ARS), a un objectif : informer, dans un premier temps, les élus et les techniciens. L'idée est ensuite qu'ils puissent, à leur tour, informer le grand public pour qu'il apprenne à reconnaître la plante, signaler les plants et s'informer du comportement à adopter pour la détruire [...]. L'espèce colonise principalement les milieux modifiés par l'action humaine : bords de route, linéaires d'infrastructures, terrains en friche ou en construction, parcelles cultivées », précise Carine Lisberney.

Info [www.paysbeaunois.org](http://www.paysbeaunois.org)



PAYS BEAUNOIS ENVIRONNEMENT

# Bientôt des référents communaux pour lutter contre l'ambrosie

Depuis mi-juillet, un arrêté préfectoral organise la lutte contre l'ambrosie et incite les communes à recruter des référents. Le Pays beaunois n'échappe pas à la règle.

Dans le sud du Pays beaunois, à Ruffey-lès-Beaune, Merceuil, aux Étangs d'Or, mais aussi à Ladoix-Serrigny, Nuits-Saint-Georges ou encore Gilly-lès-Cîteaux, l'ambrosie s'installe petit à petit. Pour lutter contre cette plante très allergisante (lire ci-contre), des référents communaux vont être formés à l'automne et au printemps afin d'apprendre à reconnaître, à signaler et à lutter contre cette plante. « Pour la première fois, un arrêté préfectoral a aussi été pris, mi-juillet, au niveau de la Côte-d'Or. Il a, entre autres, pour objectif d'organiser la prévention et la lutte », indique Marine Haas, référente ambrosie au niveau régional de la Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles (Fredon).

### Localiser la plante et recruter les propriétaires

Selon l'arrêté, « dans chaque commune ou dans chaque groupement de communes où la localisation d'ambrosie est avérée, le maire est encouragé à désigner un référent ambrosie ». « Idéalement, deux référents par commune sont attendus. Formés, ces derniers auront pour mission de localiser l'am-



Des réunions d'information et des sorties sur le terrain, à destination des élus et techniciens des communes du Pays beaunois concernant l'ambrosie, ont déjà été organisées par le Pays Beaunois en juin. Photo archives Ch. D.

broisie mais aussi de rencontrer les propriétaires des lieux pour mettre en place des actions pour lutter contre la plante », explique Marine Haas. Et d'insister : « L'un des gros enjeux est d'éviter que les graines ne colonisent des zones encore vierges ainsi que de parer aux pics d'allergie, dont le prochain, qui devrait apparaître autour du 15 août ».

Charlotte DELEY

INFO Pour signaler l'ambrosie, se rendre sur [www.signalement-ambrosie.fr](http://www.signalement-ambrosie.fr).

### Entre 2 000 et 3 000 graines par plante

L'ambrosie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante originaire d'Amérique du Nord. Depuis son apparition en France, au XIX<sup>e</sup> siècle, elle colonise les espaces agricoles, les bords de voies de communication, les chantiers de construction, les berges de cours d'eau, les terres à l'abandon. « Une plante peut aussi produire jusqu'à 2 000 graines », précise Marine Haas de la Fredon. Son pollen, très allergisant, peut provoquer des troubles de santé comme des rhinites, conjonctivites, asthme ou encore eczéma. Pour lutter contre la plante, le signalement des plants et la prévention sont essentiels avant une lutte curative par fauchage ou arrachage.

## Formés pour reconnaître l'ambrosie

Au début de l'été, plusieurs séances d'information à destination des élus et des techniciens locaux ont été proposées par le Pays beaunois dans le cadre du contrat local de santé. L'objectif : apprendre à reconnaître l'ambrosie pour ensuite signaler les différents plants.



L'ambrosie ne possède aucune odeur et colonise des lieux comme des bords de route, des terrains en friche ou en construction, des parcelles cultivées. Photo Observatoire national des ambrosies

### Une application pour éradiquer le phénomène

Les séances se sont déroulées dans les villages de Villars-Fontaine, Pagny-

la Ville et Bouze-lès-Beaune. Les participants ont aussi été invités à télécharger l'application "Signalement ambrosie" sur leur smartphone (disponible sur l'App store et Google play), afin d'effectuer un exercice en direct de signalement de plant d'ambrosie et de leur expliquer le fonctionnement de la plateforme de signalement.

INFO Application "Signalement ambrosie" et site Internet [www.signalement-ambrosie.fr](http://www.signalement-ambrosie.fr).

### ZOOM

#### Ambrosie : comment la reconnaître ?

L'ambrosie à feuilles d'armoise possède des feuilles divisées du même vert sur les deux faces et ne dégage aucune odeur quand elle est froissée. Sa taille peut varier de dix centimètres à environ deux mètres. On la retrouve dans des champs, des vergers, des friches agricoles et urbaines, en bord de rivière et de route...



NUITS-SAINT-GEORGES ENVIRONNEMENT

# « Près de 80 % des communes utilisent encore des produits phytosanitaires »

Un cycle d'ateliers consacrés aux alternatives aux produits phytosanitaires a commencé, jeudi, à Nuits-Saint-Georges. Le but : sensibiliser les politiques et les acteurs locaux.

En partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS) de la région Bourgogne-Franche-Comté, le Pays beaunois organise trois ateliers d'information et d'échanges à destination des élus et des techniciens sur la mise en œuvre de techniques alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires.

## La réglementation et l'état des lieux

Coanimé avec la Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles (Fredon), le premier des trois, portant sur la réglementation et l'état des lieux des pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires, s'est tenu, jeudi, à la salle Jean-Macé, à Nuits-Saint-Georges. « Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les collectivités ont l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des chemins accessibles au public, ainsi que des voiries », a expliqué Carine Lisberney, chargée de mission santé auprès du Pays Beaunois. « Cela concerne toutes les substances actives destinées à protéger



■ Arnaud Bellina et Magali Gateau, de la Fredon, et Carine Lisberney, du Pays beaunois. Photo A. R.-S.

les végétaux contre les organismes nuisibles et assurer la conservation des végétaux. » S'appuyant sur une enquête réalisée auprès des municipalités membres de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, cette dernière a posé un diagnostic. « 78% des communes ayant répondu utilisent toujours des produits phytosanitaires aujourd'hui. Même s'il s'agit surtout de produits à faibles risques, des produits de bio-contrôle ou encore des produits autorisés dans l'agriculture biologique », a précisé Carine Lisberney. « Ce sont principalement pour les cimetières, les terrains de sport clos et la voirie qu'ils continuent à être autorisés. » « Les communes ont tout de même estimé à huit sur dix l'importance de

## RENDEZ-VOUS

- La prochaine réunion, qui portera sur les techniques alternatives à ces produits, aura lieu au même endroit, le 5 juin, à 18 heures.
- Le troisième et dernier rendez-vous, le 26 juin, également au même lieu et au même horaire, traitera, pour sa part, de l'acceptation du changement par la population qui se verra interdite à son tour d'utiliser des produits phytosanitaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

cette thématique, lorsqu'elles ont été interrogées à ce sujet. Une telle sensibilisation est donc essentielle pour mener à bien l'objectif "zéro phyto" et préserver davantage la nature », a affirmé Carine Lisberney.

## Des alternatives en terres nuitonnes

« À Nuits-Saint-Georges nous avons commencé à trouver des alternatives depuis qu'un diagnostic a été fait par la Fredon », confie Patrice Kieck, responsable des espaces verts à Nuits-Saint-Georges. « Nous continuons à chercher de bonnes solutions, et pour cela, nous regardons ce que font les autres techniciens ailleurs et quels sont leurs résultats. »

Alexandre RAIMUNDO-SUCHET (CLP)



NUITS-SAINT-GEORGES ENVIRONNEMENT

# Produits phytosanitaires : comment ne plus en utiliser ?

Une démonstration de matériel alternatif aux produits phytosanitaires a été organisée mardi dernier. L'objectif : démontrer aux communes qu'il est possible de ne plus utiliser de produits contenant des pesticides.

Conformément à la loi Labbé, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les collectivités territoriales, les établissements publics et l'État ne peuvent plus utiliser de pesticides pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public, relevant de leur domaine public ou privé. Les particuliers seront soumis aux mêmes obligations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## Ne plus utiliser de produits phytosanitaires

Dans cet objectif, un après-midi de démonstration de matériels alternatifs, ouvert aux élus et techniciens des communes du Pays Beaunois, a été organisé mardi dernier, à Nuits-Saint-Georges, sur l'espace-parking qui jouxte le cimetière communal.

Sur place, une douzaine de stands de professionnels, d'associations et d'entreprises (Fredon, SDAT-Asco, Duc et Fréneuf, Faupin, Maison des gazons, Fourmeret, Greenfield, Lanta Cornuet, Le Souffle Vert, Koppert, Naturalis et Pellenc) ont présenté leurs matériels, ainsi que leur fonctionnement, à une cinquantaine d'élus et de responsables de collectivités (espaces verts, entretien des voiries...) venus d'une trentaine de communes. Ils ont également répondu à leurs interrogations sur les différentes méthodes thermiques, mécaniques, manuelles et végétales pré-



■ Une démonstration d'enherbement par semi-hydraulique de semence de gazon a été réalisée mardi dernier. Photo G. D.

ventives ou curatives existantes. Pour Carine Lisberney, chargée de mission santé du Pays beaunois et co-organisatrice de l'événement, « les exposants ont trouvé les échanges avec les visiteurs très riches. Ces derniers ont beaucoup questionné les exposants et de nombreux contacts ont été pris ». Et de poursuivre : « Les visiteurs qui m'ont fait des retours ont trouvé que les matériels présentés étaient diversifiés et les communes ont pu prendre contact avec des entreprises qu'elles souhaitent revoir par la suite pour analyser avec elles leurs besoins spécifiques en matière d'entretien des espaces publics et le matériel le plus adapté pour y répondre ».

Georges DUVERNET (CLP)

CONTACT Carine Lisberney, du Pays beaunois, à l'adresse [sante@paysbeaunois.org](mailto:sante@paysbeaunois.org) ou par téléphone au 03.80.24.56.10.

## Des ateliers pour accompagner les communes volontaires

Au cours du premier semestre 2018, en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS), le Pays beaunois a mis en place un cycle de trois ateliers d'information et d'échanges, co-animés avec la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (Fredon), afin d'accompagner les communes volontaires dans la mise en œuvre de techniques alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires. Un accompagnement dans leurs démarches de communication auprès du grand public a aussi été proposé. Le premier atelier concernait la réglementation et l'état des lieux des pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires, le deuxième s'est intéressé à la présentation des techniques alternatives et le troisième a concerné l'acceptation du changement et comment communiquer efficacement auprès de la population. Le cycle des trois ateliers s'est déroulé sur les trois intercommunalités du Pays beaunois. Ils ont ainsi eu lieu à Nuits-Saint-Georges, Pagny-le-Château, Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche.



CÔTE-D'OR - SANTÉ

## Beaune : l'audition et la vue testées gratuitement

Le Pays beaunois continue ses actions de prévention santé. En février et en mars, les personnes de plus de 60 ans pourront, notamment, tester leur audition et leur vue gratuitement.

Vu 257 fois | Le 06/02/2018 à 05:00 | mis à jour à 22:22 | Réagir

EDITION ABONNÉ



■ Ces actions visent les personnes non suivies par des professionnels. Photo Philippe BRUCHOT

Accompagner la santé des personnes de 60 ans et plus. Voilà une des missions du Pays beaunois. En février et mars, trois ateliers de dépistage, visuel, auditif et lié aux maladies cardiovasculaires, sont organisés à la maison de santé, rue du Régiment de Bourgogne. « Animés par la Mutualité française, ils sont mis en place, dans le cadre du contrat local de santé, par l'association du Pays beaunois. Les actions sont gratuites et publiques », précise Carine Lisberney, chargée de mission santé.

Elle ajoute : « Chaque atelier va durer environ 45 minutes par personne. Par petits groupes de trois ou quatre, les participants vont d'abord visionner une exposition commentée sur le fonctionnement de l'œil ou de l'oreille, les risques liés à l'âge ou encore au bruit, avant de se faire dépister ».

Quant à l'atelier de repérage des problématiques de santé liées aux maladies cardiovasculaires, un parcours de 45 minutes permettra aux personnes de réaliser un test de la glycémie, prendre leur tension ou encore obtenir des conseils liés à l'arrêt du tabac. « Des conseils personnalisés relatifs à l'alimentation et un test du niveau d'activité physique pourront également être dispensés », note encore Carine Lisberney. Elle insiste : « Les ateliers sont tous gratuits. Les personnes de 60 ans et plus, non suivies par des professionnels de santé, ne doivent pas hésiter à s'inscrire ».